

Ecole élémentaire

Marcel PAGNOL

ROULLET SAINT ESTEPHE



Ecole Marcel Pagnol

1 impasse M Pagnol

16440 Roulet-Saint-Estèphe

Téléphone : 05 45 66 38 50

ce.0160373U@ac-poitiers.fr

Cadre général :

L'école Marcel Pagnol fait partie du regroupement pédagogique communal (R.P.C.) de Roulet Saint Estèphe qui comprend deux écoles élémentaires : l'école Jean Jacques Rousseau, située dans le bourg de Saint-Estèphe et l'école Marcel Pagnol.

Les équipes pédagogiques travaillent ensemble, élaborent et partagent le même projet d'école, les conseils d'écoles sont communs.

Au cours de leur scolarité en école élémentaire, les enfants seront scolarisés dans les deux établissements. La répartition pédagogique s'effectue en fonction des effectifs et du nombre de classes. L'équipe pédagogique se concerta et constitue des groupes classes dont l'objectif est de permettre les conditions optimales d'apprentissages pour chacun des élèves et pour le groupe auquel il appartient.

Le schéma général est le suivant :

Les classes de C P sont logées à l'école M Pagnol, pour faciliter les rencontres qui renforcent la liaison avec l'école maternelle.

L'école Jean Jacques Rousseau accueille les classes de CE1 et CE2. Cette répartition varie en fonction des effectifs.

Toutes les classes de CM1 et CM2 sont situées à l'école M Pagnol.

La Mairie met en place une navette gratuite qui assure matin et soir la liaison entre les deux établissements.

Le parcours scolaire se fait entre les deux établissements, tant au niveau administratif que pédagogique.

Seule la première inscription est nécessaire pour toute la scolarité en école élémentaire.

Un partenariat éducatif :

Au cours de sa journée à l'école, votre enfant sera accompagné et encadré par **différents interlocuteurs** :

' Les enseignants qui assurent les cours, surveillent les temps de récréation à l'interclasse.

' Les agents municipaux, qui encadrent le repas au restaurant scolaire et sont responsables des enfants lors de la pause méridienne

' Les animateurs du centre social si votre enfant participe au temps périscolaire après la classe.

' Les agents municipaux et les animateurs du centre social pour l'accueil du matin avant la classe.

Les cadres de responsabilité sont différents (Education nationale, Mairie, Centre Social) et pourtant ils s'exercent successivement sur un même lieu : l'école.

Nous avons donc élaboré un **partenariat éducatif** entre ces différents interlocuteurs pour rendre plus lisible le cadre dans lequel évolue votre enfant au cours de sa journée.

Les règles sont harmonisées et les échanges sont réguliers.

Apprendre à vivre ensemble, respecter les règles qui permettent le fonctionnement général et garantissent la sécurité de tous, poser les premières bases du parcours citoyen sont des fondamentaux partagés par tous les interlocuteurs de votre enfant au cours de sa journée.

Nous restons vigilants sur **le respect de ce cadre nécessaire à la vie en collectivité.**

Nous vous invitons à lire le règlement intérieur ci joint.

L'équipe pédagogique :

✕ Enseignants pour le cycle 2 :

Sylvain CHOLLET

Laurence DAVID

✕ Enseignants pour le cycle 3 :

Cécile CHESSON

Sylvie GOUPILLAT

Fabien BONNET

Lucille FORGEAS

La direction est assurée par Lucille FORGEAS

Horaires :

La répartition des 24 heures d'enseignement s'effectue sur 4 jours.

A l'école Marcel Pagnol, les horaires sont différenciés entre le cycle 2 et le cycle 3 le matin pour diminuer les effectifs en cours de récréation et offrir des services de repas échelonnés.

Le temps de récréation l'après-midi est collectif pour que « petits » et « grands » apprennent à vivre ensemble.

Le découpage horaire* est le suivant :

CYCLE 2	CYCLE 3
Accueil à partir de 8 h 20	Accueil à partir de 8 h 20
Entrée des classes à 8 h 30	Entrée des classes à 8 h 30
Cours de la matinée : de 8 h 30 à 11 h 45	Cours de la matinée : de 8 h 30 à 12 h 00
Pause méridienne : de 11 h 45 à 13 h 30	Pause méridienne : de 12 h 00 à 13 h 45
Cours de l'après-midi : de 13 h 30 à 16 h 15	Cours de l'après-midi : de 13 h 45 à 16 h 15

Nous vous rappelons que la **fréquentation scolaire est obligatoire.**

Sortie des classes :

A la fin des cours, **différents modes de sorties** sont possibles :

' Vous confiez votre enfant au périscolaire : s'inscrire auprès d'Effervescentre.

' Votre enfant utilise le ramassage scolaire : s'inscrire auprès des services de la Mairie

' Vous venez chercher votre enfant à la sortie (ou une autre personne de confiance avec votre autorisation écrite)

' Votre enfant quitte seul l'école, avec votre autorisation écrite.

Toute modification de l'organisation retenue est bien sûr possible et soumise à information écrite dans le cahier de liaison de votre part.